



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Lord Palmerston est mort mercredi. Tous les journaux anglais, à l'exception du *Daily News*, ont paru jeudi encadrés de noir. Tous expriment de profonds regrets ; et cette nouvelle a causé une grande sensation.

Ce n'est pas en ce moment que nous voudrions méconnaître les services que lord Palmerston a rendus à la Grande-Bretagne, et la part de justes éloges due à ses talents et à son entente pratique des affaires. Cependant, il faut savoir le dire, si lord Palmerston personnifiait parfaitement la politique de l'Angleterre, il ne représentait nullement, pour nous, Français, l'idéal d'un grand homme d'Etat, tel que nous le comprenons.

Cet idéal, à nos yeux, ne consiste pas dans ce patriotisme étroit, exclusif, qui sacrifierait les intérêts de l'humanité tout entière au bien-être de la patrie, et bien moins encore dans une aptitude pratique à l'administration des affaires que ne domine aucune grande pensée de justice et de morale.

On lit dans le *Morning Star* :

La mort de lord Palmerston a été causée par la goutte compliquée d'une maladie de vessie. Il y a quelques semaines, lord Palmerston devait inaugurer l'Exposition industrielle de Bristol, mais il en fut empêché par une attaque de cette double maladie.

Cependant il se rétablit et put sortir en voiture la semaine dernière, mais il prit un refroidissement en sortant de voiture et alors le

mal revint. Les premiers symptômes furent très-graves. Hier soir, une dépêche fut envoyée au comte Russell, qui réside à Richmond, près de Londres. Un conseil des ministres va se réunir incessamment.

Le *Morning Post* dit que la reine nommera le comte Russell au poste laissé vacant par le défunt. Dans ce cas, lord Clarendon prendrait le portefeuille des affaires étrangères. Si le comte Russell refusait, le poste de premier lord de la trésorerie serait donné au comte Granville ou à lord Clarendon ; mais il est très-probable que le comte Russell acceptera. Dans tous les cas, M. Gladstone deviendra l'orateur du gouvernement à la Chambre des communes.

Des lettres de Rome, du 16, annoncent un fait depuis longtemps prévu. M^{er} de Mérode a donné sa démission de ministre de la guerre, et le cardinal Antonelli a été chargé de ce portefeuille. M^{er} Sbaretti remplacera M^{er} Pila au ministère de l'intérieur ; et l'on s'attend à d'autres changements dans le personnel du gouvernement. On ignore encore la signification véritable de ces modifications, et tous les commentaires auxquels on pourrait se livrer à ce sujet seraient au moins prématurés.

Il n'est bruit en ce moment, en Allemagne, que des notes identiques de la Prusse et de l'Autriche, demandant la répression de l'agitation dirigée contre la convention de Gastein, dans la question des duchés. Le sénat de Francfort, loin de prendre ces notes en considération, comme on l'avait supposé, a adressé

une plainte à la Diète germanique au sujet des menaces qui y sont contenues.

La *Nouvelle Gazette de Francfort* prétend que le sénat a renvoyé l'affaire à la direction de la police, comme étant de son ressort. Une dépêche de Francfort dit à ce sujet : « Le Corps-Législatif a résolu, à l'unanimité, de demander des explications au sénat sur les notes austro-prussiennes, en exprimant l'espoir que le sénat sauvegarderait énergiquement l'indépendance de l'Etat libre de Francfort. »

Le *Standard* publie une dépêche de Trieste annonçant la prise de Taschkend par l'émir de Bokhara. La garnison russe aurait été massacrée.

On lit dans la *Liberté* :

Depuis quelques jours une nouvelle, mise en avant par le *Temps*, circule dans Paris. M. Seward aurait adressé au ministre des Etats-Unis à Paris une dépêche destinée à passer sous les yeux de M. Drouyn de Lhuys, et qui serait de nature à faire éclater entre Paris et Washington un grave conflit.

D'après M. Seward, le bruit serait venu à Washington que le gouvernement français s'était entendu avec le vice-roi d'Egypte, à l'effet d'envoyer à Mexico une milice égyptienne chargée d'abord de concourir au but que poursuivent les troupes françaises et ensuite de les remplacer. M. Seward déclarerait que son gouvernement ne tolérerait pas que ce fait eût lieu, et il chargerait M. Dayton de le faire savoir à M. Drouyn de Lhuys, — ce qui serait déjà fait.

Telle est la nouvelle en question. Le *Times*, dans une lettre qui lui est adressée de Philadelphie, la confirme, et ajoute même que les généraux américains ne demandent qu'à marcher sur Mexico, et que tout se prépare pour cette expédition.

Nous sommes certain d'être dans la vérité des faits en déclarant : 1^o Que jamais le gouvernement français n'a eu la pensée d'envoyer au Mexique une milice égyptienne ; 2^o Qu'en conséquence, il n'a pu y avoir, et il n'y a pas eu de dépêche de M. Seward ; 3^o Enfin, que nos relations avec les Etats-Unis, en ce qui touche le Mexique, sont de nature à faire espérer une prompte entente entre les trois gouvernements.

Ces divers renseignements nous viennent d'une source sûre.

Les dernières nouvelles de Madagascar annoncent qu'à la suite d'une réunion des ministres sous la présidence de la reine Rasoharina, le gouverneur de Tamatave a versé entre les mains de M. Fricault, commandant la division navale des côtes orientales d'Afrique les 900,000 fr. réclamés par la France.

Mais le 1^{er} septembre, lendemain du jour où la frégate la *Junon* emportait cette somme, de Tananarive, éclatait un soulèvement préparé par le missionnaire anglican W. Ellis. Le peuple demanda l'expulsion du consul de France et de tous les Français résidant à Madagascar. Le consul répondit à la reine qu'il ne quitterait Tananarive que sur un ordre formel du gouvernement français, qui saura, nous l'espérons, avoir raison de M. Ellis et des cris de cette populace amentée.

FABLETTON.

12

UN PHILOSOPHE

(1789-1794),

(Suite.)

« Eh bien ! que se passe-t-il ? demanda Froment en arrivant un des derniers à la Commune.

— Il se passe, s'écria Choleau, que le citoyen Méral a trahi les patriotes et les a livrés aux brigands de son ami d'Assilly.

— Pour celui-ci, reprit Froment bien aise de donner une preuve de zèle, c'est un aristocrate endurci, rien ne m'étonnerait de sa part ; prenons des mesures.

— Citoyens, dit Gabory, la trahison du maire n'est point encore un fait avéré : qu'elle soit possible, je ne le nie pas, la pente est naturelle. Il serait néanmoins prématuré de formuler à cet égard une accusation. Si l'intérêt de la république et l'honneur de cette commune venaient à l'exiger, vous sauriez agir avec vigueur et démasquer les hypocrites. En ce moment, il suffit peut-être de prendre des mesures, comme on vient de vous le dire. Quant à moi, je pense que nous devons mettre la garde nationale

immédiatement sous les armes et envoyer un détachement à la recherche de ceux de nos malheureux concitoyens qui n'ont pas reparu, afin de les délivrer s'ils sont prisonniers.

— Et de les venger, s'ils sont morts ! ajouta Choleau.

— Et s'ils sont ivres, que faudra-t-il faire ? demanda Leguilleux. »

Cette interruption irrévérencieuse souleva des murmures. M. de Méral était absent, on venait d'élever des soupçons contre lui, quelque chose dans l'air indiquait aux moins clairvoyants que la prépondérance allait lui être enlevée ; Choleau devenait d'autant plus redoutable. Les membres du conseil qui accueillaient parfois les boutades du charpentier, n'osèrent le soutenir en cette occasion. Choleau voulut profiter de ses avantages.

« Ceux-là sont ivres ! s'écria-t-il, qui donnent la main aux traitres.

— Est-ce à moi que tu parles ? répliqua Leguilleux.

— Allons, point de querelles, interrompit Froment. Votons la proposition du citoyen Gabory.

— Oui ! oui ! crièrent tous les autres, à bas les aristocrates ! vive la république ! »

Au sortir du conseil, Froment, en sa qualité de capitaine, donna des ordres. Le tambour battit la générale. Au point du jour, sauf quelques retardataires, tous les gardes nationaux étaient sur pied. Mais, lorsqu'on sut qu'il s'agissait de se mettre en campagne, une hésitation de mauvais augure se manifesta parmi ces guerriers qui n'avaient vu, la plupart, que le feu de leur cuisine. Les chefs surtout manquaient ; Froment considérait que sa place était au quartier-général, c'est-à-dire à Craon ; Choleau, premier lieutenant, estimait que la municipalité devait rester en permanence pendant la durée de l'expédition ; dès lors les services qu'il aurait à rendre comme homme politique ne lui permettaient pas, « à son grand regret », de faire le métier de soldat ; Gabory n'avait aucun grade, il ne fut pas question de lui. Restaient Mousseron, lieutenant en second, et Prisset, sergent ; ils avaient du cœur l'un et l'autre. Mousseron accepta le commandement ; mais, comme son savoir militaire était nul, Prisset promit de le seconder. Quant à Leguilleux, sergent aussi, l'affaire ne lui souriait nullement, il ne se rendit pas à l'appel. Environ quatre-vingts hommes de bonne volonté s'étant ensuite rangés sous les ordres de Mousseron et Prisset, le détache-

ment présenta un nombre respectable de combattants. Bien armés, la giberne pleine de cartouches, ils partirent tambour en tête. Les cartouches pouvaient sembler de trop, mais on savait qu'aux environs de Laval la garde nationale avait été plusieurs fois battue par les paysans insurgés, il était bon de se mettre à l'abri d'un échec semblable.

Tandis que ces choses se passaient à Craon, la contre-partie se préparait ailleurs. A peine délivré des maraudeurs de la troisième bande, le fermier qui les avait hébergés bien malgré lui, courut se plaindre à la Forêtie. M. d'Assilly n'avait pas grand monde sous la main ; les hommes réunis la veille s'étaient séparés après avoir exécuté leur coup de main, il ne restait qu'une vingtaine de jeunes gens qui, passionnés pour la friture, s'étaient oubliés dans la cuisine du château.

« C'est assez », dit M. d'Assilly, « un bon gars vaut deux de ces échappés de galère. Courez vite, et tâchez de les rattrapper. »

Les gars ne demandaient pas mieux, le succès obtenu si facilement quelques heures plus tôt les enflammait d'ardeur. Ils filèrent grand train par des chemins détournés, et parvinrent à couper la bande avant son arrivée à Craon. Mais il faisait jour, une

On lit dans une correspondance adressée de Paris, au *Phare de la Loire* :

La Bourse pressent une nouvelle hausse du taux de l'escompte. Le *Journal des Débats* accuse de tout le mal la Banque d'Angleterre et son organisation défectueuse, qui est l'œuvre de sir Robert Peel avant qu'il fût libre-échangiste. Il est certain qu'à Paris le commerce ne va pas, et dans les départements il ne va guère; c'est comme dans l'*Pied qui r'mue*. Lyon se plaint; à St-Etienne la grève des veloutiers est loin d'être finie, et ces dames paieront cher leurs rubans cet hiver. A Paris on n'a pas même de l'eau à boire; la Seine et les égouts ne sont pas sans inconvénient, et les bons filtres sont fort coûteux.

A la Bourse, les spéculateurs n'ont pas moins d'inquiétude que les commerçants, car on les menace de les priver des avances de la Banque et des capitaux ordinairement disponibles en liquidation pour faciliter les reports.

Je disais tout à l'heure que les *Débats*, au nom du commerce, accusent l'organisation de la Banque d'Angleterre qui, par suite des exigences légales de sa réserve, ne peut mettre en circulation qu'un nombre très-limité de billets; mais le *Siècle*, de son côté, accuse les emprunts d'Etat qui, avec leurs primes, lots et gros intérêts, font au commerce une concurrence à laquelle il n'est pas possible de résister. Les *Débats* et le *Siècle* ont peut-être bien raison chacun à sa manière. Voilà un homme qui a, je le suppose, un pécule de 20,000 francs. Comment placera-t-il cet argent? Achètera-t-il un fonds de bonneterie, de denrées coloniales? risquera-t-il une spéculation sur les farines, sur les vins, sur les huiles? Vous savez, par le temps qui court, de quelles appréhensions chacun est assiégé, et je n'ai pas besoin de vous les signaler. Mais si d'un côté le commerce n'offre qu'incertitudes, la Bourse est là qui offre 6, 9, 12 % avec des perspectives de lots qui s'élèvent de 150 à 500,000 fr.; comment hésiterait-on à préférer un placement de cette nature, malgré l'aléat suspendu sur quelques-unes d'entre elles, à un établissement commercial ou industriel où l'on se trouve sans cesse menacé par le taux de l'escompte, par la faillite, par les grèves, par les mortes saisons et avaries de tout genre et de toute provenance?

Peut-être si l'on s'arrêtait sur cette pente des emprunts avec loteries, gros intérêts et remboursements plantureux, le mal serait limité et pourrait être conjuré; mais il en est des emprunts comme des crinolines, tout le monde en veut, le bey de Tunis et le roi de Grèce aussi bien que le Sultan et don Juan de Bourbon. On dit que le roi de Portugal est venu à Paris pour sonder le terrain en vue d'un emprunt. Paris emprunte et empruntera; Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse ont emprunté et emprunteront. La session du

Corps-Législatif est finie depuis quatre mois et plus, et cependant vous voyez tous les jours défilé dans la partie officielle du *Moniteur* les lois qui autorisent telle et telle ville à emprunter. Je sais qu'on ne prête qu'aux riches. Tout le monde est donc cousu d'or, car tout le monde fait des emprunts. Oui, mais j'ai surpris l'autre jour un journal de province à dire: « On achète, mais personne ne paie. » Il faut y prendre garde! J'ai toujours entendu dire qu'un propriétaire qui emprunte est sur la pente de la ruine. Y aurait-il deux morales et deux règles de conduite, une pour les individus, l'autre pour les associations et les Etats? Je ne le pense pas.

LORD PALMERSTON.

Palmerston (Henri-Joseph-Temple, 3^e vicomte), naquit, le 20 octobre 1784, à Broadland (comté de Southampton), et appartient à une ancienne famille noble de l'Irlande. Il donna une si haute idée de son intelligence, qu'à peine majeur il fut nommé député à Newport, et ensuite à Cambridge; il garda cette dernière fonction de 1811 à 1831, époque à laquelle ses commettants l'éliminèrent; il fut réélu aussitôt par Blechtchinley, et ensuite par South-Hants, lors de la suppression du premier de ces collèges. Il devint, en 1835, l'élu de Tiverthorpe, dans le Devonshire, où son mandat a été renouvelé depuis sans interruption.

En possession de sa fortune dès 1807, il fut appelé au conseil de l'Amirauté cette même année, et au secrétariat de la guerre en 1809. A la suite d'un désaccord survenu entre lui et lord Wellington, il résigna son portefeuille. Il devint ministre des affaires étrangères en 1830. Au début de son ministère, il prit en main la cause de la Belgique et dirigea les fameuses conférences de Londres. Dans la question de l'Espagne et du Portugal, il prit parti pour dona Isabella et dona Maria, envoya une flotte croiser sur les côtes Hérétiques pour empêcher la descente de don Carlos, et soutint tour à tour les républicains et les légitimistes de la Péninsule.

En 1834, il suivit lord Melbourne dans sa retraite et rentra plus tard avec lui au pouvoir. La suppression de la traite des nègres, la guerre de Chine, la répression des rebelles du Canada, la conclusion du traité de la quadruple alliance entre l'Autriche, la Turquie et la Russie, tels sont les principaux actes de son administration à cette époque.

Il vint siéger en 1841 à la Chambre des communes, où il fut le chef avoué de l'opposition. Il excita les soulèvements de la Sicile contre le roi de Naples, et, après la révolution de février, adoptant une politique franchement révolutionnaire, il encouragea l'insurrection dans tous les royaumes de l'Europe, où peu s'en faut.

Il fut remplacé au ministère par lord Granville en 1851; après quelques instants d'isolement, il rentra au département de l'intérieur, et, en 1855, reprit la présidence du ministère.

Après un vote de blâme contre sa politique à l'occasion de la guerre de la Chine, il se retira en 1858, devant de nouvelles difficultés.

Associé à lord John Russel, il renversa bientôt le ministère Derby; prit le portefeuille de la trésorerie et donna à son allié le Foreign-Office.

Depuis ce moment, il était constamment resté aux affaires. Les actes les plus importants de cette dernière période de son administration sont l'organisation de la défense nationale en pleine paix, l'expédition anglo-française de Chine, enfin l'établissement du libre-échange. Depuis longtemps sa santé était excessivement mauvaise.

Marié depuis 1839 avec lady Cooper, lord Palmerston n'a pas d'enfants.

Lord Palmerston était premier ministre d'Angleterre, chevalier du très-noble ordre de la Jarretière, chevalier de la grand-croix du Bain, chevalier de la Tour et de l'Épée de Portugal, et lord gardien des Cinq-Ports.

Il allait atteindre vendredi prochain le terme de sa quatre-vingt-unième année.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho Saumurois.

Paris, 17 octobre 1865.

Mon cher Directeur,

Le choléra est le lion du jour. Quand ce terrible hôte fait à notre pays le triste honneur de le visiter, on a beau se boucher les oreilles pour ne pas en entendre parler et fermer les yeux pour ne pas le voir, il arrive toujours un moment où, bon gré mal gré, le chroniqueur est forcé de s'en occuper et de tenir compte à son sujet des préoccupations populaires, qui grossissent et exagèrent singulièrement la portée du fléau.

Ainsi, c'est en vain que la presse parisienne a mis chaque jour le public en garde depuis un mois contre tous les bruits qui circulent. Il faut que, chaque jour, elle réitère ses protestations et fasse justice des nouvelles erronées que vont les commères colportant de quartier en quartier. Les chiffres donnés par le journal le *Temps*, qui me paraît le mieux informé, portent à 200 environ le nombre des cholériques décédés le 15 octobre dans tout le département de la Seine. Sur une population de 2 millions d'âmes, ce n'est pas une proportion bien inquiétante, et tout porte à croire qu'avec le changement de température qui vient de se produire et d'assainir l'atmosphère, l'épidémie ne fera pas de progrès.

Ce n'est pas une raison pour négliger les précautions hygiéniques destinées à combat-

tre le fléau, et j'approuve fort les publications multipliées qui recommandent de nombreux moyens prophylactiques, parmi lesquels la flanelle et l'usage modéré des toniques méritaient tenir le principal rôle.

Seulement, on a exagéré dans beaucoup de cas les prescriptions des médecins qui recommandent un petit verre d'eau-de-vie le matin et du vin pur aux repas. Beaucoup de personnes ont pensé que, si un petit verre faisait du bien, trois ou quatre petits verres produiraient un effet prodigieusement bienfaisant.

Il importe de rectifier cette erreur, et de faire remarquer que l'alcoolisme est une des causes prédisposantes les plus intenses: on a remarqué dans les hôpitaux que la plupart des victimes de l'épidémie étaient des ivrognes.

Tout le monde s'est entretenu ces jours-ci du cas de ces deux jeunes gens qui ont terminé un *punch* spécialement dirigé contre le choléra, dans les coliques et les premiers symptômes de la terrible maladie, et finalement ont payé de leur vie cette dangereuse plaisanterie.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'aux époques d'épidémie, la peur fait autant de victimes que le fléau, sinon davantage. A ce sujet, une publication spéciale raconte la piquante anecdote qui suit:

« C'était en 1832. Le professeur Récamier (qui n'était pas un sot) est appelé au chevet d'un cholérique. Il trouva un moribond: face cyanosée, crampes par tout le corps, etc. Après un examen scrupuleux, le sagace docteur se prend à sourire, jette les couvertures du malade au delà du lit, puis, à tour de bras, lui administre une correction... paternelle. L'indignation des assistants était au comble; elle gagne le moribond qui, par un suprême effort, saute de sa couchée, se rue sur le docteur qui s'esquive, le poursuit jusqu'au premier étage et là... — Comment vous trouvez-vous, lui dit Récamier. — Mais, dit le malade stupéfait, je n'ai... plus de crampes. — Je le crois sans peine... Mais après un si bel exercice, il vous faut du repos, quelques tasses de tilleul, et... vogue la galère. Le pseudo-cholérique fut sauvé. »

Il ne semble pas douteux que l'été long et aride d'où nous sortons à peine ne soit une des causes principales de l'invasion du choléra cette année. Un été aussi long n'est cependant pas sans précédents.

Celui de 1834, s'il faut en croire le *Nouvel-iste de Rouen*, se prolongea plus longtemps encore. En voici une preuve: le 13 octobre 1834, parut un ordre du jour du colonel de la garde nationale de Rouen, relatif à une grande revue qui devait être passée le 15 du même mois (à propos de l'inauguration de la statue de Pierre Corneille) dans les prairies de Sotteville: « Vu la chaleur qui dure encore, — lit-on dans cet ordre du jour, — MM. les

surprise n'était pas possible; d'ailleurs les porteurs de poisson venaient d'apprendre le sort de leurs compagnons, et se tenaient sur leurs gardes. Aussi, quand, au détour d'un chemin, les deux partis furent en présence, le nombre de bâtons se trouvait à peu près égal de part et d'autre. On parlementa d'abord; les Craonnais sommés d'abandonner leur butin, s'y refusèrent; puis, se ravisant promptement, offrirent de partager par moitié.

« C'est pas ça, dit Jean Urseau, valet de charrue à la Fromenterie, nous faut tout: autrement, tapons!

— Eh bien! vous ne taperez pas seuls, dit un des faubouriers en envoyant un coup de bâton à Jean Urseau.

Ce fut le signal de la bataille. Comme l'avait prévu M. d'Assilly, les maraudeurs, la plupart gens de mauvais métiers, fainéants, mendiants ou ivrognes, devaient avoir le dessous; mais il leur vint un secours inattendu. Au moment où la lutte commençait, le détachement, parti de Craon une demi-heure plus tôt, déboucha à cinquante pas. Accourir au pas de charge et joindre les coups de crosse aux coups de trique fut pour les gardes nationaux l'affaire d'une minute. Bientôt quelques sabres ayant

été dégainés, le sang coula.

« Filons! s'écria une voix, les couteaux sont dehors! »

Les gars se tirèrent de la mêlée; plusieurs étaient blessés, point assez grièvement toutefois pour ne pouvoir jouer des jambes. A cinq cents pas ils se rallièrent derrière une haie et se comptèrent. Un homme manquait.

« Faut voir ce qu'il est devenu, dit Jean Urseau.

Grimpant alors sur le tronc d'une souche, il regarda de tout ses yeux.

— Eh ben? lui dit-on.

— Eh ben! ils le tiennent.

— A-t-y du mal?

— Pense pas.

— Le reconnais-tu?

— Oui.

— Qui c'est-y.

— M'est avis que c'est Boutin de la Renaudière.

— Oui, oui, sûrement: il était avec nous.

— Eh ben! savez-vous ce qu'il faut faire? reprit Jean Urseau en descendant de l'arbre, je les vois là-bas presque tous occupés à ramasser le poisson, y en a deux seulement qui viennent par ici, comme

qui dirait en se promenant: laissons-les approcher, venez avec moi, trois ou quatre, nous allons nous couler tout le long du fossé: quand ces oiseaux de malheur seront à portée, nous leur sauterons dessus, et en route! Après ça nous verrons si on fait du mal à Boutin!

Ce projet fut adopté d'enthousiasme; mais il ne réussit point comme on l'espérait. Les deux gardes nationaux s'éloignèrent fortuitement du fossé: il n'était plus possible de s'emparer d'eux sans s'exposer à un péril certain. Cependant Urseau continuait avec deux des siens à rôder autour du détachement. Les hommes étaient sans aucune défiance; ils avaient déposé leurs fusils en faisceaux pour aider les gens de la bande à ramasser leur poisson; maintenant ils écoutaient les récits qu'on leur faisait de la pêche et des incidents ultérieurs.

« V'la-t-y pas de beaux fusils, dit à voix basse un des compagnons d'Urseau, j'en prendrais ben un tout de même.

— Quiens! gars, c'est une idée ça!

— Si nous appelions les autres?

— Ma foi oui, y en a pour tout le monde. »

De dire à faire, la distance n'est pas grande quand on est bien décidé. Cinq minutes après, sauf deux

blessés qui s'étaient retirés, tous les gars se glissaient par le fond d'un fossé, jusqu'à vingt pas de faisceau.

« En avant! » cria Urseau.

Tous se précipitèrent sur les fusils, et plusieurs en prirent un de chaque main; puis ils s'enfuirent avec une prestesse sans pareille. Boutin profita de l'occasion pour s'esquiver.

Les gardes nationaux stupéfaits demeurèrent un instant bouche bée. Quand le sergent Prisset cria: Aux armes! il n'était plus temps de courir après les ravisseurs.

« Ces brigands-là! dit Mousseron qui prenait son métier au sérieux, je suis déshonoré si je ne les trouve pas.

— Où ça les retrouver? dit Prisset.

— A la Forêt, j'en suis sûr.

— Mais nous ne sommes plus en force, voilà moitié de nos hommes désarmés.

— Tant pis! je ne resterai pas sous le coup d'un pareil affront.

— Attends du moins que j'aie été chercher de nouveaux fusils.

— Eh bien! soit: je t'attends ici, et du diable on me surprend une seconde fois. »

gardes nationaux seront en grande tenue d'été. »

Depuis plusieurs jours nous avons endossé les paletots d'hiver, et ce matin encore il soufflait une petite bise qui est comme un avant-coureur des après journées de l'hiver.

Au surplus, il était temps que le vent du nord vint arrêter la sève qui se mettait à faire des siennes, et qui commençait à mettre au front des arbres une couronne de verdure toute neuve. Pour peu que cela eût continué, nous étions assurés de n'avoir pas de fruits du tout l'année prochaine.

Ce n'est pas seulement aux arbres que repoussent les feuilles; il en éclôt chaque jour de nouvelles sur le pavé de Paris; il y a peu de jours, nous avons vu paraître la *Fourmi*, journal philosophique, puis le *Moniteur de l'Exposition universelle de 1867*.

Le *Soleil*, annoncé depuis le commencement de ce mois par des affiches innombrables, a paru hier soir. Il avait été précédé de quarante-huit heures par la *Lune*, journal nocturne, satirique, illustré, paraissant toutes les nouvelles lunes.

Pour en revenir au *Soleil*, le numéro specimen, que sur la foi des affiches, on s'est arraché dans les kiosques et chez les marchands de journaux, est un inepte canard dont le papier seul a quelque valeur.

Ce frère cadet du *Petit Journal* est vraiment digne de son aîné, qui poursuit chaque jour, avec un redoublement de sérénité naïve, l'œuvre d'abrutissement qu'il a si bien entreprise. Impossible de rien lire de plus terne, de plus terre à terre, de plus uniformément plat que la littérature Timothée Trimm. Eh bien! le *Soleil* est de Timothée triple. Son premier article est signé Phœbus, signature pleine d'à-propos, car le style n'est que phébus, en effet. Aucune plume connue n'a, du reste, osé signer un seul des articles de cette feuille.

Qu'attendre d'ailleurs d'un homme qui comprend le journalisme à la façon du fondateur-proprétaire du *Petit Journal*, M. Moise-Polyore Millaud? Qu'attendre d'une société qui publie des annonces pareilles à celles qui s'étaient chaque jour à la quatrième page des journaux?

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On dit maintenant que la cour s'installera pour la Toussaint à Compiègne.

— La visite que l'Empereur et l'Impératrice ont faite vendredi dernier au palais des Champs-Élysées a été signalée par quelques épisodes assez curieux.

Les marchands sont toujours des marchands, et l'un des exposants croyant que l'occasion était venue de faire une bonne affaire, se hâta, au moment où l'Impératrice

On s'occupa immédiatement de relever les faisceaux et de constater le nombre des armes enlevées. Examen fait, trente-trois fusils, cinq ou six gibernes et deux sabres avaient disparu. Aussitôt trente hommes sous la conduite de Prisset reprirent le chemin de Craon.

A leur arrivée, ils trouvèrent la ville en effervescence : on venait d'apprendre que les patriotes de Pouancé avaient conduit triomphalement dans leur paroisse respectives les curés constitutionnels de Villepôt, Senonnes et Saint-Erblon, chassés les opposants et arrêté une dizaine de suspects et d'accapareurs qui, disait-on, affamaient le pays. Là-dessus, des groupes s'étaient formés, on se répétait avec indignation le nom des accapareurs : en tête le curé de Senonnes, puis deux vieilles demoiselles du même village, un marchand de blé demeurant à Villepôt, et enfin le chevalier de Champiré, ancien capitaine des chasses.

« Des gens comme ça ! disait une commère, avoir si bon moyen de vivre ! et manigancer, rien que pour faire du mal au pauvre monde ! »

— Dame ! c'est pourtant bien sûr, disait l'autre, le curé ramassait le beurre, le marchand ramassait le blé, et M. de Champiré ramassait les œufs.

passait de son côté, de pousser sa petite fille devant Sa Majesté :

« Madame, dit l'ambassadrice improvisée, voilà une peinture de la reine Hortense que mon père m'a dit de vous offrir. »

« Oh ! repartit l'Impératrice, jamais la reine Hortense n'a fait un semblable ouvrage. Gardez-le, mon enfant, je vous remercie. »

— Le roi et la reine de Portugal sont arrivés le 18 octobre au soir à Cologne.

Leurs Majestés voyagent incognito sous le nom du comte et de la comtesse de Guimaraens.

— Le maréchal Baraguay-d'Hilliers est désigné, dit-on, pour présider la commission des commandants de corps d'armée et du commandant en chef de la garde impériale, qui se réunira le lundi 4 décembre au ministère de la guerre, afin de procéder au classement général des candidats aux grades supérieurs.

— Le *Journal de Château-du-Loir* a reçu le communiqué suivant :

« On croit assez généralement que le décret du 22 juin 1863 a prononcé la suppression définitive ou absolue de la taxe du pain, c'est une erreur; elle est demeurée facultative à MM. les maires, qui ont toujours le droit de la rétablir, dès que cette mesure leur semblera nécessaire à l'intérêt général. »

Plusieurs d'entr'eux, par des arrêtés sagement motivés, ont déjà usé de ce droit qui, à leurs yeux, était devenu un devoir, en reconnaissant que MM. les boulangers avaient constamment maintenu le prix du pain au-dessus du taux auquel il eût été vendu sous le régime de la réglementation municipale.

Il est donc de leur intérêt, comme ce serait aussi un acte de sagesse et de loyauté de leur part, de se renfermer dans un bénéfice raisonnable, en se rapprochant le plus possible de la taxe qui pourrait leur être imposée. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret du 16 octobre ont été nommés :

Préfets : de la Loire-Inférieure, M. Bourlon de Rouvre, préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Mercier-Lacombe, mis en non-activité; — de Maine-et-Loire, M. Poriquet, préfet de la Mayenne, en remplacement de M. Bourlon de Rouvre; — d'Indre-et-Loire, M. le baron Pougard-Dulimbert, préfet du Gard, en remplacement de M. Pedevin, appelé à la préfecture de la Meurthe; — de la Mayenne, M. Bergognie, secrétaire général de la préfecture du Nord, en remplacement de M. Poriquet; — de la Vendée, M. de Fonbrune, sous-préfet de Lunéville, en remplacement de M. Girard de Villesaison, appelé à la préfecture de la Dordogne.

— Les œufs ! là, y ne laisseront s'ment pas un œuf !... C'est donc à cause de ça que la douzaine vaut sept sous à c't'heure ?

— Oui, justement.

— Eh ben ! que faisait-il de tous ces œufs, le chevalier de Champiré ?

— Je sais pas : on dit que c'est pour les Prussiens; ils sont tous d'accord.

— Les demoiselles Ménard aussi ? j'aurais pas cru ça d'elles.

— Bah ! au jour d'aujourd'hui n'y a de fement à avoir en personne. »

Ces discours et d'autres semblables échauffaient les esprits. Choleau parcourait les groupes, tonnait contre la trahison de Méral et contre la férocité de l'infâme ci-devant d'Assilly, parlait d'ostracisme, et foudroyait le savetier Pinchemille, assez aristocrate pour prétendre avoir été assisté dans sa misère par les demoiselles Ménard. De son côté, Gabory, entouré de gardes nationaux, exaltait le courage déployé par les patriotes de Pouancé : « Allez, répétait-il, montrez-vous seulement; ces hiboux de campagnards ne supporteront pas la vue de vos glorieuses baïonnettes. »

(La suite au prochain numéro.)

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867 A PARIS.

MM. les propriétaires, industriels et commerçants de l'arrondissement de Saumur qui désirent exposer leurs produits, sont invités à adresser leurs demandes d'admission, d'ici le 29 de ce mois, à M. Lambert-Lesage, président de la chambre consultative des arts et manufactures et secrétaire du comité départemental; passé ce délai, les demandes d'admission seront considérées comme non-avenues.

S'adresser pour les renseignements :

A Saumur, chez M. Courtilier, vice-président du comité départemental;

M. Lambert-Lesage, président de la chambre consultative;

M. Léon Besson, président du tribunal de commerce;

M. Léon Mayaud, membre du conseil gén.; A St-Florent, à M. Duvaud-Girard fils, membre de la chambre consultative.

On lit dans l'*Union bretonne* :

Le service funèbre pour le repos de l'âme du général de Lamoricière a été célébré mardi à la cathédrale de Nantes.

Un magnifique catafalque avait été dressé dans la grande nef de la basilique. Il était surmonté des insignes, des armes et des décorations du général. Devant, brûlait le cierge d'honneur. Tout autour brillaient des lumières funèbres.

Dès le matin, la foule avait envahi la vaste enceinte de l'église; des places nombreuses étaient réservées pour les invités munis de lettres ou de cartes.

Dans la pieuse assistance, on remarquait tous les prêtres de Nantes, un grand nombre d'ecclésiastiques du diocèse et des diocèses voisins, et une foule de notabilités légitimistes et orléanistes, parmi lesquelles MM. Berryer, de Falloux, Keller, général Leflô, de Kerdrel, de Cuverville, de Gontaut, de Mérode, d'Appony, de Castellane, de Robiano, de Montalembert, de Quatrebarbes, le duc de Fitz-James, le comte de La Rochejaquelein, le comte de Polignac, de Cadoudal, le général Changarnier, le comte de Bourmont, le comte de Chevreuse, le comte de Serres, le marquis de Langle, le comte de Carné, etc.

Les anciens zouaves pontificaux qui ont servi sous les ordres du général Lamoricière à Rome, à Ancône, à Castelfidardo, occupaient un rang spécial qui leur avait été réservé.

Les dames, vêtues de deuil, étaient nombreuses.

Une affluence considérable se pressait dans les nefs latérales.

Après la messe, célébrée par M^{gr} l'évêque de Luçon, M^{gr} Dupanloup, évêque d'Orléans, qui avait bien voulu se charger de prononcer l'éloge funèbre du général, est monté en chaire vers onze heures et demie. Le panégyriste sacré a tenu pendant près de trois heures son auditoire sous le charme d'une parole qui, dépourvue des qualités essentielles de l'éloquence, n'en arrive pas moins à de puissants effets oratoires.

L'absoute a été donnée par M^{gr} l'évêque de Luçon; mais un peu de désordre a nui à sa solennité, la foule ayant commencé à sortir aussitôt après le discours de M^{gr} Dupanloup.

La cérémonie s'est terminée vers deux heures et demie.

Chacun peut avoir des pigeons. Ce n'est plus heureusement un privilège seigneurial. Mais personne ne doit nourrir ses pigeons aux dépens d'autrui.

Supposez un propriétaire n'ayant pour tout domaine que le sol sur lequel sa maison est construite; placez sur le toit de cette maison un beau et vaste pigeonnier bien garni, il faudra que les oiseaux trouvent leur nourriture quelque part. Si le maître ne leur donne pas leur ration quotidienne, gare aux champs voisins !

Cependant qui a semé doit récolter; principe indiscutable. De là, le droit de défendre sa récolte contre les maraudeurs emplumés ou non.

La loi du 4 août 1789 assimile le pigeon au gibier, à certaines époques de l'année. En tous cas, il peut être considéré comme nuisible, quand il s'abat par bandes sur la terre fraîchement ensemencée ou sur les épis mûrs. Le cultivateur qui a payé l'impôt, les engrais, les travaux, etc., a bien le droit de dire aux propriétaires des pigeons : « Mon blé m'appartient comme vos animaux vous appartiennent. Je ne veux pas qu'ils viennent me ruiner. Gardez-les chez vous. S'ils dévorent mes récoltes, je les traiterai comme des voleurs. »

Tuer un voleur c'est rigoureux. Le manger, cela ne se pratique plus guère que dans certaines îles de l'Océanie, chez les peuples dont la civilisation est un peu arriérée. On a donc soutenu que si le propriétaire a le droit de tuer les pigeons maraudeurs, il n'avait pas celui de les manger. Les cadavres des victimes doivent demeurer sur le champ de bataille, témoin de la faute et du châtement.

Le tribunal d'Auxerre l'a jugé ainsi.

Voilà donc deux droits en présence, deux droits difficiles à concilier, surtout s'il s'agit d'une propriété close.

Vous avez tué mes pigeons, vous ne les emporterez pas. Soit ! mais vous n'avez pas le droit d'entrer chez moi sans ma permission, je vous la refuse. Vous ne viendrez pas chercher vos pigeons; ils pourriront sur place, et quand viendra la charrue ou la bêche, ils recevront une sépulture honorable. Voilà tout ce que je puis faire pour vous et pour eux.

Dans l'espèce qui nous occupe, le propriétaire du sol avait mangé les pigeons : le tribunal lui a donné tort et l'a condamné à six jours de prison.

La cour impériale lui a donné raison en fait; elle l'a déchargé de la condamnation prononcée en première instance, parce qu'elle n'a pas trouvé le délit suffisamment prouvé. Mais en droit, elle ne s'est pas écartée de la doctrine des premiers juges. Avis aux propriétaires. Le pigeon tué en flagrant délit de maraude a le droit de pourrir sur place. Faible consolation.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire*, les détails suivants sur le déraillement qui a eu lieu à Juvisy jeudi dernier, détails qui lui sont communiqués par un témoin oculaire :

Au moment où le train express arrivait à la station de Juvisy, un train de marchandises se dirigeant sur Paris, et sans doute attardé, était encore engagé dans les croisements de voie que devait franchir en sens inverse le train express. Aussi ce dernier train a-t-il heurté violemment les trois derniers wagons du train de marchandises : il les a complètement broyés.

Ce choc a eu pour effet de faire dérailler la locomotive de l'express qui s'est enfoncée dans le sable et, après un parcours de cent mètres environ, s'est arrêtée sur l'accotement de gauche. Le tender s'est retourné à angle droit et est resté couché en travers de la voie. Le premier wagon de bagages s'est renversé à droite en interceptant la voie descendante : tous les autres wagons sont restés sur la voie montante de gauche.

Un affreux choc a été ressenti par tous les voyageurs de l'express qui se sont crus à leur dernier moment, mais en ont été fort heureusement quittes pour la peur. Un seul a été fortement contusionné, mais pas assez pour tant pour ne pas continuer sa route.

Le mécanicien et le chauffeur de l'express, lancés à une grande distance, sont tombés en un point où le ballast a une grande épaisseur, et ont ainsi été préservés. Nous devons ajouter, à la louange de ces hommes énergiques, qu'en se relevant leur premier cri a été pour s'informer de l'état des voyageurs, leur premier soin de s'occuper de l'extinction du feu de leur machine.

Malheureusement le garde-frein qui montait le dernier wagon du train de marchandises, lancé également sur la voie, a été relevé dans un état fort alarmant, et, malgré les soins pressés de deux médecins qui se trouvaient

Dernières Nouvelles.

Londres, 19 octobre. — Le *Globe*, parlant des modifications que la mort de lord Palmerston doit apporter dans la composition du cabinet, met le public en garde contre les combinaisons qui peuvent être données par divers journaux, car ces combinaisons ne reposent que sur des probabilités.

Berlin, 19 octobre. — La *Gazette du Nord* dit qu'une copie de la note adressée au sénat de Francfort par les cours de Vienne et de Berlin a été également envoyée aux représentants de la Prusse et de l'Autriche auprès des cours allemandes, pour qu'ils en donnent communication à ces cours.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

dans l'express, il est à craindre que ses blessures n'aient les suites les plus déplorables.

Grâce aux secours immédiatement réclamés par le télégraphe, et arrivés sans retard de Saint-Michel et de Paris, de nombreux ouvriers, dirigés par un agent supérieur de la Compagnie d'Orléans, ont procédé immédiatement au déblaiement de la voie, et à onze heures et demie le train express reprenait sa marche.

Plusieurs de nos honorables concitoyens se trouvaient dans ce train; tous sont arrivés ici sains et saufs, et beaucoup plus préoccupés de l'inquiétude de leurs familles que de leur situation personnelle. Nous espérons que les émotions de cette nuit n'auront pour aucun d'entre eux de suites fâcheuses.

Il a été déposé au bureau de police une

tabatière en argent, trouvée dans la Loire, au bas d'une arche du pont Cessart. Sur cette tabatière est gravé le nom Brunin.

VILLE DE SAUMUR.

ACQUISITION AMIABLE, pour cause d'utilité publique.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

Donne avis qu'il vient d'acquérir, au nom de la commune, pour entrer dans la voie publique, par suite d'alignement, un terrain contenant partie d'une propriété bâtie, d'une superficie de dix-huit mètres carrés, dépendant d'une plus grande propriété, située en

cette ville, rue Beaurepaire, section G, n° 124 du plan cadastral, appartenant aux époux Besson-Morin (Léon), moyennant la somme de onze mille francs, payable sans intérêt au vingt-cinq décembre mil huit cent soixante-six.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur cette indemnité sont priées de se faire connaître au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits à cette indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 19 octobre 1865.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

COUPES DE BOIS-TAILLIS A VENDRE

A l'adjudication qui aura lieu par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay,

En la demeure de M. Peguin, garde particulier de M^{me} la baronne de Grandmaison, demeurant à la Madeleine, commune de Cizay,

Le dimanche 5 novembre 1865, à midi.

Ces coupes comprennent :

Bois à M^{me} de Grandmaison.

La coupe de la Forêt, commune de Cizay, ci..... 11 h. 34 a. 09 c.

La coupe de la Madeleine, même commune, ci..... 6 00 00

La coupe de la Garenne, commune du Vaudelnay-Rillé, ci. 14 69 12

Bois à M. Berte.

La coupe des Brulons, commune de Cizay, ci..... 5 00 00

Total 37 h. 03 a. 21 c.

Voir, pour plus de détails, les placards affichés.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GALBRUN, notaire. (476)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN JARDIN, avec pavillon, bien planté, entouré de murs, rue Basse-du-Thouet, commune de Bagneux; contenant 7 ares; jouissance de suite; facilités de paiement.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (477)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-St-Pierre, occupée par le pensionnat Cavellier.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (478)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^e UNE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue de la Comédie et de la place de la Bilange, occupée par MM. Meslet et Fontaine;

2^e UNE MAISON, située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, dépendant de la succession de M. Malbois;

3^e Et une MAISON, située à Saumur, rue des Capucins, n° 5 et 7, appartenant à M. Rocher-Maupoint.

S'adresser, pour traiter à M^e CLOUARD, notaire. (475)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Soixante-treize ares de vigne à la Malgagne, commune de Bagneux, avec arbres fruitiers en plein rapport et petite maison; S'adresser à M^{me} V. GODEFROY, au Pont-Fouchard ou à M^e CLOUARD, notaire. (452)

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 22 octobre 1865, à midi, sur la place publique, à Montreuil, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier provenant de saisie exécution, opérée contre le sieur Jacques Gennevraye, cultivateur, demeurant à Grandfonds, commune de Brézé.

Il sera vendu :

Armoire, huche, table, chaises, éredon, deux poêles, chaudières, vendange rouge, cuve, bouteilles vides, harnais de cheval, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 22 octobre 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Pierre Daviau, fermier et marchand de bois, à la ferme du Sablon, commune de Lourdesse, canton de Doué-la-Fontaine, à la vente publique d'objets mobiliers garnissant ladite ferme, dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Deux beaux bœufs, vaches, génisses, moutons, porc, oies, poules et poulets, froment, orge, avoine, paille, chaume, foin et luzerne, pommes de terre, bois à brûler et bois d'ouvrage, quantité d'outils aratoires, vin en barriques, carriole, charrette, harnais, lits, couettes, draps, effets, armoires, tables, chaises, pendule, fusil, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

A LOUER

UNE MAISON,

Située rue du Temple, n° 17, occupée par M. Du Baut, comprenant : Au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, office, cuisine; Au 1^{er} étage, 2 chambres à coucher avec cabinets; Au 2^e, 2 autres chambres; grenier sur le tout. Servitudes, cour et cave. S'adresser à M^{me} MORISSEAU, Grande-Rue, n° 49. (480)

A CÉDER

UN MAGASIN

DE ROUENNERIE ET DE DRAPERIE

En détail,

Sur les Ponts, rue Royale, n° 49, chez LASNIER.

A CÉDER DE SUITE,

UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON,

PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du Journal.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte de **JOANNETTE** Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique. du 15 JUII au 1^{er} OCTOBRE pour 1865.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

RÉVOLUTION AGRICOLE

OU

MOYEN DE FAIRE DES BÉNÉFICES EN CULTIVANT LES TERRES

1 vol. in-18 avec figures dans le texte, 3 fr. franco par la poste.

Écrire franco à M. CHAMEROT, libraire, rue du Jardinot, 13, à Paris, ou à M. GOIN, libraire, rue des Ecoles, 82, Paris.

Cet ouvrage est l'un des plus utiles de tous ceux qui ont été publiés sur l'Agriculture.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 19 OCTOBRE.			BOURSE DU 20 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 60	»	»	10	67 85	» 25
4 1/2 pour cent 1852.	96 45	»	45	»	96 10	» 35
Obligations du Trésor.	460	»	2 50	»	460	» 25
Banque de France.	3630	»	10	»	3680	» 50
Crédit Foncier (estamp.).	1315	»	»	11 25	1315	» 25
Crédit Foncier colonial.	610	»	»	»	610	» 25
Crédit Agricole.	637 50	»	»	»	635	» 2 50
Crédit industriel.	710	»	2 50	»	711 25	1 25
Crédit Mobilier.	856 25	»	»	5	876 25	20
Comptoir d'esc. de Paris.	990	»	2 50	»	995	» 5
Orléans (estampillé).	817 50	»	»	1 25	816 25	» 1 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	» 25
Nord (actions anciennes).	1093 75	»	1 25	»	1090	» 3 75
Est.	533 75	»	»	»	532 50	» 1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	857 50	»	2 50	»	862 50	» 5
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	» 25
Midi.	561 25	»	3 75	»	563 75	2 50
Ouest.	530	»	»	»	528 25	» 1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1690	»	»	5	1692 50	2 50
Canal de Suez.	427 50	»	2 50	»	425	» 2 50
Transatlantiques.	532 50	»	2 50	»	535	» 2 50
Emprunt italien 5 0/0.	65 20	»	10	»	65 30	» 10
Autrichiens.	400	»	»	3 75	400	» 25
Sud-Autrich.-Lombards.	427 50	»	12 50	»	435	» 7 50
Victor-Emmanuel.	235	»	»	»	225	» 10
Romains.	191 25	»	6 25	»	190	» 1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	498 75	»	1 25	»	507 50	8 75
Saragosse.	266 25	»	»	»	268	» 1 75
Séville-Xérès-Séville.	52	»	»	50	51	» 1
Nord-Espagne.	215	»	2 50	»	220	» 5
Compagnie immobilière.	536 25	»	»	»	546 25	10

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	309 50	»	»	25	309 75	» 25
Orléans.	303 50	»	»	»	303 75	» 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	302 75	»	25	»	302 25	» 50
Ouest.	300 25	»	»	»	300 25	» 25
Midi.	300 25	»	25	»	300 25	» 25
Est.	303 75	»	50	»	303 50	» 25

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné